

*2 novembre 2022*

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 7 mars 2018:  
«Défendons les petits commerçants: pour que les petits commerçants ne perdent pas tous leurs biens en cas de résiliation de leur bail».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-381 au Conseil administratif le 16 octobre 2018.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Après vérification du contenu de cet objet, il apparaît que cette pétition traite de questions de résiliation de baux commerciaux et de la perte de la mise de fonds initiale des petit-e-s commerçant-e-s en cas de résiliation. Le texte demande à la municipalité d’imaginer un mécanisme dans lequel elle interviendrait auprès des propriétaires privé-e-s pour réactiver des baux commerciaux jusqu’à la récupération des mises de fonds par les petit-e-s commerçant-e-s dont le bail aurait été résilié. Il propose également que la Ville étudie la possibilité de reprendre à son compte les fonds de commerce en cas de résiliation.

Après analyse, il apparaît que la Ville de Genève ne dispose d’aucune compétence qui lui permettrait d’intervenir sur des négociations commerciales en matière de droit commercial ou de droit du bail. Par ailleurs, la municipalité n’entend pas se substituer à l’économie privée en ce qui concerne les fonds de commerce, qui sont le fait de relations commerciales entre acteurs et actrices privé-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le vice-président:  
*Alfonso Gomez*